

Musique

Le lycée Lumière est l'un des trois lycées du département du Rhône à offrir aux élèves de la 2^{de} à la Terminale, un enseignement musical complet et varié.

Infos générales SECONDES

Journée Portes Ouvertes - 26 mars 2011

Faire de la musique au lycée...

Source d'une découverte culturelle et artistique riche, la pratique de la musique au lycée permet aussi l'épanouissement et l'intégration en douceur de chaque élève au sein de la communauté lycéenne.

Qu'il ait découvert la musique au collège ou qu'il pratique depuis longtemps en école de musique, tout nouvel élève de seconde peut bénéficier, sans pré-requis, de l'enseignement de la musique au lycée Lumière. La diversité du public qui intègre la «section musique» permet des rencontres et des échanges toujours très positifs.

Plusieurs possibilités...

Trois choix cumulables et complémentaires s'offrent à chaque futur élève de seconde :

- l'option facultative (3h/semaine),
- l'option d'exploration «Arts du Son» (1h30/semaine) et
- l'atelier vocal (1h/semaine).

Ecouter des musiques très variées, aller à des concerts, jouer, chanter, en petits ou en grands groupes, visiter des lieux de spectacle, organiser et réaliser des concerts au lycée et ailleurs, autant d'expériences constructives et marquantes qui sont un plus, quelle que soit la voie professionnelle envisagée par la suite.

La suite **AU VERSO**

Des locaux, du matériel

Le lycée possède des instruments, du matériel de sonorisation, deux studios de travail qu'il met à la disposition des élèves de la section musique.



Infos générales PREMIERES

Vers le baccalauréat...

A la fin de la seconde, il s'agit de choisir sa voie : littéraire, économique ou scientifique. Quelle que soit la voie choisie, l'option facultative de musique reste accessible à tous. En revanche, la voie littéraire est la seule à offrir la possibilité d'une option musique dominante, dite «option lourde».

L'enseignement obligatoire de spécificité «musique»

A raison de 5 heures d'enseignement par semaine (aussi bien en première qu'en terminale), cette option est qualifiée de dominante en comparaison avec l'option facultative qui ne compte que 2 heures.

PREMIÈRE L Basée sur la pratique, l'année de première consiste en l'approfondissement des acquis de la seconde, avec plusieurs nouveaux domaines de découvertes : musique et langage du corps, musique et image, musique et texte, ruptures et continuités.

TERMINALE L Vers un travail de plus en plus autonome, l'année se compose de temps



Apprendre en pratiquant : une pédagogie concrète et créative !

de pratiques et d'analyses très variées, sur les thématiques suivantes : musique populaire et musique savante, musique et voix, musique et temps, musique et timbres.

L'ÉPREUVE En deux temps - un oral et un écrit -, elle est affectée d'un coefficient 6 (3 pour l'écrit, 3 pour l'oral).

LES DÉBOUCHÉS Voie royale pour tous les métiers de la musique (faculté de musicologie, CFMI, CEFEDM, ...), ce bac ouvre également de nombreuses autres portes, dans le domaine des sciences humaines (histoire, géographie, sociologie,

ethnologie, psychologie), des lettres (littérature, journalisme, langues, philosophie) mais aussi du droit, de l'enseignement, de l'animation, de l'éducation spécialisée, etc.

L'option facultative

Les élèves de L musique peuvent y accéder, en complément de l'option lourde.

PREMIÈRE Travail collectif, en groupes et plus individualisé, son contenu est axé sur trois thèmes : un style musical, une formation vocale ou instrumentale, une forme. La participation à l'atelier vocal est particulièrement conseillée, à ce stade.

TERMINALE Dans l'optique de l'épreuve orale du bac (coefficient 2) qui comprend une interprétation vocale ou instrumentale ainsi qu'une analyse comparative, le travail en cours s'organise autour des oeuvres au programme, qui permettent d'aborder en profondeur des styles très divers.

→ Au programme du BAC 2012 : Pink Floyd, J.-S. Bach et M.A. Dalbavie.

EN SECONDE : deux spécialités cumulables

Depuis septembre 2010, les futurs élèves de seconde ont la possibilité de cumuler deux options en rapport avec la musique, ou bien de choisir l'une d'entre elles.

L'option facultative

A raison de 3h/semaine, sans niveau musical pré-requis, elle nécessite une certaine motivation.

Son enseignement est basé sur des activités très diverses : des pratiques vocales et instrumentales, collectives et plus individualisées, à partir de répertoires actuels et d'autres, plus distants ; des temps d'écoute, d'analyse, de visionnage ; des temps de création et de découverte par l'expérimentation sonore.

Trois domaines essentiels sont étudiés :

- musique et texte
- musique et image
- musique et société



- Un enseignement idéal pour continuer à pratiquer la musique au lycée, quelle que soit la voie choisie par la suite.
- La voie royale pour accéder à la 1^{er} L musique.
- Une option qui ne nécessite que très peu de travail personnel en dehors des cours.

L'option «Arts du son»

Option d'exploration, à raison d'1h30 par semaine, elle n'a pas les mêmes objectifs que l'option facultative. Davantage tournée vers le monde professionnel, elle s'appuie sur un partenariat avec une grande salle de spectacle lyonnaise : visite des lieux, rencontre et interview des employés, analyse approfondie d'une oeuvre qui sera écoutée en concert, etc.

- Un enseignement ouvert à tous, idéalement complémentaire de l'enseignement facultatif,

notamment pour les élèves qui se destinent à une première L musique mais aussi pour d'autres profils d'élèves intéressés par la culture.

L'inscription

Concernant l'option «Arts du Son», le collège doit saisir les notes de l'élève intéressé sur le serveur PAM AFELNET.

L'option facultative est cumulable avec n'importe quel enseignement d'exploration proposé au lycée. Une lettre de motivation simple est à adresser au secrétariat du lycée d'ici la fin du mois de mai. Le recrutement se

fait selon les places disponibles.

Pour un élève du secteur affecté au lycée, il est possible de cumuler les deux options, en sachant que l'enseignement le plus complet est celui de l'option facultative.

Pour un élève hors-secteur, le recrutement se fait grâce à l'enseignement d'exploration «arts du son», ou «arts visuels» ou «russe». Le cumul des options facultative musique et «arts du son» est conseillé pour les élèves motivés et les futurs L musique.

L'atelier vocal du lycée

A raison d'une heure hebdomadaire, ce temps privilégié est ouvert à tous les élèves du lycée. Il permet à des élèves de classes diverses de se retrouver autour d'un projet commun.



Il est l'occasion de progresser vocalement, en pratiquant du chant polyphonique mais également du chant soliste, dans des pièces musicales de difficultés diverses et progressives.

Le programme abordé en 2010/2011 se compose de chansons d'auteurs très variés : U2, Aretha Franklin, David Bowie, Pink Floyd, Mika, quelques gospels, chants traditionnels et extraits de comédies musicales. Lors des années antérieures ont été également abordées des musiques de film et des pièces plus savantes, etc. Les projets envisagés sont, entre autres, des concerts communs et des échanges avec d'autres chœurs de lycées. Associé à l'atelier théâtre pour le spectacle final, l'atelier vocal se met en espace et travaille la présence scénique, aidé d'un metteur en scène professionnel. Les chants sont accompagnés par des élèves musiciens du lycée.

Interpréter avec engagement et exigence, apprendre à maîtriser sa voix et sa présence face à un public sont des atouts indéniables pour la vie étudiante et professionnelle future !



Rendez-vous

le 12 MAI 2011 à 19H30

Salle du Foyer de Montchat

53 rue Charles Richard Lyon 3^e

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

de l'atelier vocal et de toutes les classes de la section musique.

Contact/ Liens

Lycée A. & L. Lumière

50 boulevard des Etats-Unis

69372 LYON Cedex 08

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/lumiere/>

Secrétariat du lycée : 04 78 78 31 78

Courriel du professeur : mathilde.auger@ac-lyon.fr

Blog de la section musique :

<http://lewebpedagogique.com/musiquelumiere/>